

Décision n° 06-1009
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 28 septembre 2006
abrogeant la décision n° 03-994 de l'Autorité de régulation des télécommunications en
date du 9 septembre 2003 attribuant des ressources en numérotation à
la société VarTec Telecom (France)
(préfixe 1661)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7, L.44 et les articles R.20-44-27 à R.20-44-32 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société VarTec Telecom France (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 03-11 en date du 31 juillet 2003) ;

Vu la décision n° 2005-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2005-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 03-994 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 9 septembre 2003 attribuant des ressources en numérotation à la société VarTec Telecom France ;

Vu le courrier de la société VarTec Telecom France reçu le 21 septembre 2006 ;

Après en avoir délibéré le 28 septembre 2006 ;

Décide :

Article 1er - À compter du 1^{er} octobre 2006, la décision n° 03-994 en date du 9 septembre 2003 susvisée attribuant le préfixe de sélection du réseau de transport à quatre chiffres 1661 à la société VarTec Telecom France (Siren : 443 612 163) est abrogée à sa demande.

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 28 septembre 2006

Le Président

Paul Champsaur